

de stock offerts à bas prix sur le marché.

Les bas de cachemire coûtent aussi de 6 à 10 p.c. de plus que l'année dernière et il n'y a aucune perspective de diminution de ces prix, car la matière première est toujours ferme, et les filateurs ne prennent pas de commandes au rabais.

Parmi les spécialités de la prochaine saison, on trouve le bas de coton pour dame, en noir, avec le pied en laine noire ou beige; la jambe de coton ressemble au cachemire, grâce à un procédé spécial de finissage. Il y a aussi des bas à jambe de laine avec pied de coton maco, ou encore des bas de cachemire avec semelle ou pied entier en mérino. On trouve encore le bas lustré façon *silkette* ou *silkene* qui a le lustre de la soie et le craquement du cachemire. Mais ce dernier article n'est pas beaucoup acheté en coton, parce que, au lavage, le coton perd ce lustre spécial.

Le bas rayé de fantaisie n'est pas en demande pour l'automne, mais on croit qu'il se vendra bien pour le printemps suivant. Pas beaucoup de demande non plus en bas de Lisle ni en bas couverts en soie. Les articles de cachemire et en soie se vendent surtout en numéros pour dames et enfants.

La ganterie est tranquille, les commandes pour le printemps n'ont pas tenu ce qu'elles promettaient. Pour les gants de laine et mitaines, la hausse n'est pas aussi marquée, car ces articles pèsent peu, mais le prix de la main d'œuvre a haussé un peu, les ouvrières pour la couture étant rares.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Réunion hebdomadaire du conseil de la chambre, tenue le 23 janvier.

Présents: MM. H. Laporte, président, au fauteuil; Jos. Contant, D. Rolland, D. Pariseau, L. E. Morin, fils, J. X. Perreault, G. Boivin, U. Garand, O. H. Cattell, Jos. Haynes, Jos. Fortier et Alph. Racine.

Le secrétaire annonce que la nouvelle constitution de la chambre est imprimée et que chaque membre pourra s'en procurer un exemplaire en s'adressant à l'assistant du secrétaire.

M. Côté annonce que les rapports annuels des différents comités et du président sont sous presse et seront prêts à être délivrés aux membres à la prochaine séance.

La nomination des officiers, pour l'année 1896, aura lieu vendredi prochain. Après la séance de la réunion générale, il y aura une réunion du conseil, et ce sera la dernière avant qu'il cède sa place à celui qui sera choisi à la première séance de février.

CHAMBRE DE COMMERCE D'OTTAWA

M. Joseph Kavanagh présidait, mercredi dernier, l'assemblée régulière des membres de la Chambre de Commerce. M. le maire Borthwick occupait le fauteuil à sa droite. Les messieurs présents étaient: George S. May, R. M. McMorran, Peter Whelan, George Henderson, J. Travers Lewis, F. McDougal, R. G. Wicksteed, Q. C., D. O'Connor, sr, J. C. Booth, D. O'Connor, jr, A. E. Bradbury, Thomas Workman, George Kidd James Oliver, William Grant T. Shore, S. B. Bridge, et R. Stroud.

M. W. D. Hogg, Q. C., a fait un long et intéressant discours sur l'importance d'une chambre de commerce. Il suggéra plusieurs améliorations à la méthode actuelle de faire le commerce.

Le rapport du trésorier, M. C. A. Douglass, porte le montant des recettes de l'année à \$957 et les dépenses à \$285 63. La balance en mains au crédit de la chambre est de \$1,361.

Ce rapport ainsi que celui du secrétaire ont été unanimement adoptés.

Sur motion de M. J. C. Booth il a été décidé de demander au gouvernement de bien vouloir faire placer un téléphone dans le bureau des douanes.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant:

Pour le conseil—Thomas Workman, W. T. Masson, P. D. Ross, George Burn, G. F. Henderson, P. Whelan, W. Scott, G. S. May, J. W. McRae, C. J. Booth, R. R. M. McMorran et l'échevin Cook.

Bureau des arbitres.—F. H. Chrysler, Q. C.; G. L. Oime, B. Larmouth, D. O'Connor, jr., W. Northwood, P. Baskerville, G. H. Perley, H. K. Egan, C. A. Butterworth, John Bishop, E. Seybold, W. R. Stroud.

L'assemblée s'est ensuite ajournée.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce (*Board of Trade*) de Montréal, a eu lieu mardi, le 28 janvier. Elle a été occupée par la lecture du rapport annuel du bureau de direction qui a été adopté. Nous en donnons une analyse dans un prochain numéro.

Puis le scrutin a été ouvert pour l'élection des affaires pour l'année 1896.

Hier, mercredi, à midi, l'assemblée se réunissait de nouveau pour recevoir le rapport des scrutateurs.

M. J. A. Cantlie, le président, était à son siège. Après avoir expliqué le but de la réunion, il fait connaître le résultat des élections qui ont été comme suit: nombre de votes enregistrés, 848. M. Robert Bikerdike est élu par 475 voix contre 373 données à M. Jos. A. Cantlie. Les autres officiers élus sont:

John Torrance, 1er vice-président, élu par acclamation; John McKergow, 2e vice-président, élu par acclamation; M. Chs F. Smith, trésorier, élu par acclamation. Les membres du conseil sont: M. Chs Chaput, élu par 504 voix; M. James Orathern, par 734 voix; M. Henry Miles, par 527 voix; M. David McFarlan, par 633 voix; M. Robt MacKay, par 553 voix; M. Chas McLean, par 479 voix; M. Wm McNally, par 516 voix; M. Wm Nivin, par 592 voix; M. James E. Rendell, par 535 voix; M. G. F. O. Smith, par 492 voix; M. F. Wolferstan Thomas, par 679 voix; M. David G. Thompson, par 640 voix.

Les douze membres du bureau des arbitres ont été élus sans opposition. Ce sont MM. Robt Archer, E. L. Clark,

R. M. Eadaille, John Fairbairn, E. B. Greenshields, Chs P. Hébert, Edgar Judge, G. M. Kinghorn, John B. McLea, Ewan McLennan, David Robertson et W. Barclay Stephens.

Avant la proclamation des candidats, il a été fait une proposition à l'effet de ne pas rendre public le nombre de voix reçues par chaque candidat, mais cette proposition a été rejetée par une forte majorité.

M. Bikerdike, en prenant son siège, a remercié les membres du Board of Trade pour l'honneur qu'il lui ont fait en le choisissant pour remplir la charge de président et dit que la lutte ne s'est pas faite entre lui et M. Cantlie, mais entre les membres qui croient que le siège du président peut être occupé plusieurs années par la même personne et ceux qui, au contraire, sont d'opinion que le président doit être remplacé tous les ans.

NOTES FINANCIERES

Les vitres de la Banque du Peuple sont ornées d'affiches indiquant que l'immeuble est en vente et que les bureaux sont à louer.

Une des propositions présentées par M. McMaster et adoptées à la réunion du 10 courant des actionnaires et des déposants de la Banque du Peuple, se lit comme suit:

"Le comité agissant conjointement avec les directeurs choisira une personne compétente, en dehors de la banque, ayant l'habitude des affaires de banque et les directeurs la nommeront caissier de la dite banque."

Il nous semble que le choix d'un tel caissier n'est pas difficile et qu'il serait déjà chose faite, si le comité avait voulu jeter un regard tout près de la banque.

Nous voyons près de là, en effet, un homme absolument qualifié pour remplir la charge créée par l'assemblée des actionnaires ou des déposants.

M. Ubalde Garand, de la maison Garand et Terroux, nous semble mieux qualifié que qui que ce soit pour remplir les fonctions de caissier de la banque en liquidation. Pendant plusieurs années, gérant de la banque Ville-Marie où il a travaillé avec succès, il est aujourd'hui banquier pour son propre compte et réussit à merveille. Il a toutes les aptitudes voulues pour liquider en financier habile les opérations de la banque du Peuple et il a, de plus, que n'étant infodé à aucune banque dans laquelle il aurait chance de rentrer une fois la liquidation terminée, il travaillera avec un esprit d'indépendance que pourrait n'avoir pas un homme pris dans une autre institution similaire.

Evidemment, la situation actuelle de M. Garand étant solide et bien établie, il faudra lui offrir de bons émoluments qui puissent le compenser de l'abandon de ses affaires en cour. D'ailleurs, la banque ne pourra pas lésiner sous ce rapport, car il n'est personne de réellement compétent qui acceptera de liquider les affaires de la banque sans avoir de sérieux appointements. Un emploi temporaire commande toujours un salaire plus élevé qu'un emploi permanent, et quand on veut des hommes capables de rendre des services, il est nécessaire de les payer selon leurs capacités.